

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent soixante-dix-neuvième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 2 décembre 2024 à 16 h 30, au Tonik, local B-0224 du pavillon Alexandre-Taché et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 10 FÉVRIER 2025

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X	
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours		X*	LABERGE, Murielle Rectrice	X	
DUBÉ-BÉDARD, Thaïs Membre socio-économique	X (Jusqu'à 17 h 46)		LAKHSSASSI, Ahmed Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X (À partir de 16 h 42)	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		MATHIEU, Alexandre Représentant des collègues	X (À partir de 16 h 45)	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		RICHARD, Diane Membre socio-économique	X	
ESSOUNGA, Simon Pierre Parfait Étudiant	X		Siège vacant (personne diplômée)	-	-
HATOUM, Sarah Étudiante		X	Siège vacant (personne professeure)	-	-
KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente	X		Siège vacant (socio-économique)	-	-
Personne convoquée	Présente	Absente	Personnes invitées		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		-	-	-
Personnes observatrices	Présente	Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
BÉLAND, Catherine Chargée de cours – observatrice substitut de Marie-Josée Bourget		X*	RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO	X	
LEUREBOURG, Rodney Spécialiste en sc. de l'éducation et conseiller pédagogique Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire		X*	-	-	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
*Absence motivée					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 39.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- Sur consentement des membres

- 3.1 Procès-verbaux :
 - 3.1.1 Quatre cent soixante-seizième réunion (28 octobre 2024)
 - 3.1.1.1 Adoption
 - 3.1.1.2 Affaires en découlant
 - 3.1.2 Quatre cent soixante-dix-septième réunion (extraordinaire par consultation électronique – du 29 octobre au 1^{er} novembre 2024)
 - 3.1.2.1 Adoption
 - 3.1.2.2 Affaires en découlant
- 3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :
 - 3.2.1 Quatre cent quatre-vingt-cinquième réunion (21 octobre 2024)

Affaires académiques

- 3.3 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et de troisième cycles

Affaires administratives et financières

- 3.4 Autorisation de signature de la requête de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts de la ville de Gatineau dans le cadre du projet de construction d'une résidence
- 3.5 Autorisation de signatures relativement aux documents en lien avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre de la construction d'une résidence étudiante
- 3.6 Autorisation de dépenses pour une subvention de recherche octroyée au professeur Christian Messier du Département des sciences naturelles et menée de concert avec six (6) Universités-partenaires

Nominations

- 3.7 Nomination de la personne représentante de l'UQO au CA du Bar le Tonik
- 3.8 Nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention
- 3.9 Nomination d'un membre au comité d'orientation du site Web
- 3.10 Nomination d'une membre au comité institutionnel de développement durable
- 3.11 Nomination de deux membres au comité institutionnel en équité, diversité et inclusion
- 3.12 Nomination d'une membre au comité institutionnel sur la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante
- 3.13 Nomination d'un membre substitut au comité sur la liberté académique

Affaires courantes

- 4.- Affaires administratives et financières
 - 4.1 Approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2024-2025

- 4.2 Modification au plan des effectifs pour l'année 2024-2025
- 4.3 Orientations budgétaires 2025-2026
- 4.4 Mise à jour et priorisation des projets d'infrastructure, de recherche et d'innovation au Plan décennal des investissements 2025-2035
- 4.5 Nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2024-2025
- 5- Affaires générales et institutionnelles
 - 5.1 Information du président
 - 5.2 Information de la rectrice
 - 5.2.1 Avancement du plan stratégique 2022-2026
 - 5.3 Affectation à un poste de cadre-conseil à la Direction des communications et du recrutement
 - 5.4 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2025 (**à huis clos**)
 - 5.5 Projet de modification de la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement*
 - 5.6 Projet de modification du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*
- 6.- Affaires académiques
 - 6.1 Projet de répartition des postes de professeur-es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2025-2026
 - 6.2 Projet d'ouverture des admissions à la concentration en informatique embarquée et de contrôle au baccalauréat en informatique (7833 et 6627)
- 7.- Période d'information et questions
 - 7.1 Point d'information : tenue d'une réunion extraordinaire du CA en janvier dans le cadre du projet de construction d'une résidence étudiante
- 8- Prochaine réunion (lundi 10 février 2025)
- 9.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- **Sur consentement des membres**

3.1 **Procès-verbaux :**

3.1.1 **Quatre cent soixante-seizième réunion (28 octobre 2024)**

3.1.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent soixante-seizième réunion (28 octobre 2024), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent soixante-seizième réunion (28 octobre 2024), les suites régulières ont été données.

3.1.2 Quatre cent soixante-dix-septième réunion (extraordinaire par consultation électronique (29 octobre au 1^{er} novembre 2024))

3.1.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-septième réunion (extraordinaire par consultation électronique (29 octobre au 1^{er} novembre 2024), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-septième réunion (extraordinaire par consultation électronique (29 octobre au 1^{er} novembre 2024), les suites régulières ont été données.

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Quatre cent quatre-vingt-cinquième réunion (21 octobre 2024)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quatre-vingt-cinquième réunion (21 octobre 2024) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

Affaires académiques

3.3 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et de troisième cycles

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième et troisième cycles.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7393 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et de troisième cycles; laquelle est jointe en appendice.

Affaires administratives et financières

3.4 Autorisation de signature de la requête de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts de la ville de Gatineau dans le cadre du projet de construction d'une résidence

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence étudiante, l'UQO doit faire une requête auprès de la ville de Gatineau pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Pour ce faire, la Ville demande qu'une personne soit autorisée par résolution du conseil d'administration à signer le document de requête pour services municipaux.

L'UQO a pris en charge le financement de cette prolongation temporairement pour permettre de ne pas retarder les travaux, avec l'intention de négocier avec la Ville pour qu'elle défraie une partie des coûts, puisque ce prolongement lui bénéficiera également dans le cadre de son projet d'aménagement du dôme et du bâtiment adjacent.

Un protocole d'entente devra éventuellement être signé quant à la prise en charge de ces réseaux par la Ville de Gatineau après leur construction et quant à la répartition des coûts de construction du prolongement, évalué approximativement à 400 000 \$. Ces coûts sont intégrés dans le budget de construction de la résidence étudiante.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7394 concernant l'autorisation de signature de la requête de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts de la ville de Gatineau dans le cadre du projet de construction d'une résidence; laquelle est jointe en appendice.

3.5 Autorisation de signatures relativement aux documents en lien avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre de la construction d'une résidence étudiante

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence étudiante à Gatineau, la Société d'habitation du Québec (SHQ) est un important bailleur de fonds de ce projet, par l'entremise de son programme d'habitation abordable Québec (PHQ).

Dans le cadre de ce programme, la SHQ exige :

- Une convention de réalisation et d'exploitation qui prévoit, notamment :
 - Les modalités financières et administratives au Programme, telles que les conditions de versement de la subvention;
 - Les loyers à respecter après la réalisation du projet;
 - Les cas de défaut du demandeur et les recours de la Société;
 - L'obligation que l'immeuble fasse l'objet d'une garantie hypothécaire en faveur de la Société;
 - Les modalités de contrôle et de reddition de comptes prévues au Programme;
 - L'obligation de se conformer au cadre normatif du Programme.

Découleront donc de cette entente une garantie hypothécaire en faveur de la SHQ et une servitude sera requise par destination de propriétaire. Cet acte hypothécaire garantit l'exécution de toutes les conditions prévues à la convention, y compris le remboursement par l'UQO en cas de défaut, du montant de la subvention. Il faudra prévoir une servitude entre le nouveau lot exigé par la SHQ pour la résidence et le lot principal de l'UQO, pour permettre, si la SHQ devait exécuter sa garantie hypothécaire, que le lot ne soit pas enclavé.

La signature de cette entente de garantie hypothécaire en faveur de la SHQ doit être préalablement autorisée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, en vertu de l'article 2n du *Règlement général 4* « Pouvoirs des instances statutaires » de l'Université du Québec

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7395 concernant l'autorisation de signatures relativement aux documents en lien avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre de la construction d'une résidence étudiante; laquelle est jointe en appendice.

3.6 Autorisation des paiements par transferts de fonds pour une subvention de recherche octroyée au professeur Christian Messier du Département des sciences naturelles et menée de concert avec six (6) universités partenaires

Dans le cadre de la subvention de recherche Nationwide testing of a forest management approach based on functional diversity and connectivity to foster social acceptability and forest resilience to global change du professeur Christian Messier de l'UQO, les co-chercheur.es issu.es de six (6) universités partenaires sont appelé.es à contribuer directement à la réalisation des activités du projet, moyennant des dépenses.

Cet octroi d'envergure1, s'échelonnant sur 5 ans (7,5 millions \$), implique des transferts de fonds pour la durée de la période de financement aux six (6) universités partenaires - établis selon les budgets entérinés via des ententes de recherche.

Certains transferts de fonds excèdent le seuil autorisé établi à 125 000 \$, faisant intervenir l'autorisation du conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7396 concernant l'autorisation des paiements par transferts de fonds pour une subvention de recherche octroyée au professeur Christian Messier du Département des sciences naturelles et menée de concert avec six (6) universités partenaires; laquelle est jointe en appendice.

Nominations

3.7 Nomination de la personne représentante de l'UQO au CA du Bar le Tonik

L'UQO a conclu une entente avec Services AGE-UQO pour que cette dernière assure la gestion et l'exploitation du Bar le Tonik de l'UQO. L'article 6.4 de l'entente prévoit qu'un siège au conseil d'administration du Bar le Tonik est réservé à une personne représentante de l'UQO que celle-ci désignera.

Le conseil d'administration de l'UQO est aujourd'hui invité à nommer madame Olivia Faucher, directrice des Services aux étudiants, représentante de l'UQO au conseil d'administration de Services AGE-UQO, pour le Bar le Tonik. Le mandat de madame Faucher, d'une durée de deux (2) ans, débutera le 3 décembre 2024 et se terminera le 2 décembre 2026.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7397 concernant la nomination de la personne représentante de l'UQO au CA du Bar le Tonik (**Olivia Faucher**); laquelle est jointe en appendice.

3.8 Nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention

La *Politique de santé, sécurité et prévention* prévoit à l'article 8.3, un comité de santé, sécurité et prévention composé des personnes suivantes :

- Une personne étudiante de premier cycle;
- Une personne étudiante aux cycles supérieurs;
- Une personne professeure;
- Une personne chargée de cours;
- Un membre du personnel de soutien;
- Un membre du personnel professionnel;
- Un membre du personnel administratif;
- Un cadre;
- Le vice-recteur à l'administration et aux ressources, président du Comité;
- Le responsable de la santé, sécurité et de la prévention, membre et secrétaire du Comité.

Sauf exception, ces membres sont nommés pour une période de deux ans par le conseil d'administration sur recommandation des associations ou syndicats concernés.

À la suite de la démission de monsieur David Lemelin, le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO) a nommé, le 22 octobre 2024, madame Katleen Hodgson, responsable de laboratoire au Département des sciences infirmières, pour un renouvellement de mandat en qualité de représentante du groupe professionnel impliquée dans des activités qui se déroulent dans des laboratoires au sein du comité.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 3 décembre 2024 et se terminant le 2 décembre 2026, sur recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7398 concernant la nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention (**Katleen Hodgson**); laquelle est

jointe en appendice.

3.9 Nomination d'un membre au comité d'orientation du site Web

Le comité d'orientation académique du site Web propose des développements au site Web quant à son utilisation pour des fins d'enseignement et de recherche en soutien à la mission institutionnelle de l'Université. Ce mandat exclut notamment les propositions de modifications au site Web quant aux informations promotionnelles ou informationnelles sur les réalisations de la communauté universitaire. Les propositions issues des travaux du comité d'orientation académique sont soumises au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui assure, le cas échéant, les suivis auprès des personnes concernées.

Le comité d'orientation académique du site Web est composé de deux professeur·es, nommé·es par le Syndicat des professeurs et des professeurs de l'Université, de deux personnes chargées de cours nommées par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université (SCCC-UQO), d'un doyen nommé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, et de l'adjoint·e du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui assurera la coordination de ce comité. Le mandat des membres du comité est de deux (2) ans renouvelable.

Le 8 novembre 2024, le SCCC-UQO envoyait une communication au Secrétariat général dans laquelle il était indiqué que monsieur Jamal Abd-Ali, chargé de cours au Département d'informatique et d'ingénierie, avait été élu à l'Assemblée générale en tant que représentant des personnes chargées de cours audit comité.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 3 décembre 2024 et se terminant le 2 décembre 2026 sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7399 concernant la nomination d'un membre au comité d'orientation du site Web (**Jamal Abd-Ali**); laquelle est jointe en appendice.

3.10 Nomination d'une membre au comité institutionnel de développement durable

Déjà engagée envers la protection de l'environnement et le bien-être de l'individu dans son environnement physique, l'UQO a voulu intensifier et élargir son engagement en inscrivant le développement durable au cœur des projets structurants de son Plan stratégique 2016-2020. Depuis lors, l'UQO inscrit toutes ses actions dans une stratégie soutenant le développement durable.

Le comité institutionnel de développement durable (ci-après appelé le présent comité) découle de la Politique de développement durable, adoptée le 20 février 2006 et modifiée le 17 juin 2019 par la résolution 418-CA-6397.

Le mandat du comité est de recommander les grandes orientations et de conseiller l'Université en matière de développement durable.

Le présent comité est composé des membres suivant·es :

- le recteur ou la rectrice ou la personne qui le ou la représente;
- un étudiant ou une étudiante au premier cycle ou son substitut;*
- un étudiant ou une étudiante aux cycles supérieurs ou son substitut;*
- un étudiant syndiqué ou une étudiante syndiquée ou son substitut; *
- un professeur ou une professeure ou son substitut;*
- une personne chargée de cours ou son substitut;*
- un membre du personnel de soutien ou son substitut;*
- un membre du personnel professionnel ou son substitut;*
- un membre du personnel administratif ou son substitut;*
- un membre du personnel cadre;*
- le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ou la personne qui le ou la représente;

- le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche ou la personne qui le ou la représente;
- le directeur ou la directrice du Service des terrains et bâtiments ou la personne qui le ou la représente;
- le vice-recteur ou la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme ou la personne qui le ou la représente;
- la personne responsable du développement durable, secrétaire du comité.

* Ces membres sont nommés pour un mandat de deux ans par le conseil d'administration sur recommandation des associations ou syndicats concernés à la suite de l'appel de candidatures du Secrétariat général.

Le 22 octobre 2024, le Secrétariat général a reçu une communication du SGPUQO qui nomme madame Catherine Berthiaume, superviseure clinique en sciences infirmières, afin de pourvoir le poste vacant de personnel professionnel.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 3 décembre 2024 et se terminant le 2 décembre 2026, sur recommandation de la rectrice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7400 concernant la nomination d'une membre au comité institutionnel de développement durable (**Catherine Berthiaume**); laquelle est jointe en appendice.

3.11 Nomination de deux membres au comité institutionnel en équité, diversité et inclusion

Le 4 décembre 2023, l'UQO a adopté la *Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion*. Pour les fins de la Politique, l'UQO s'est dotée d'un comité qui assure une action concertée en matière d'ÉDI au niveau institutionnel. Le mandat de ce comité consiste à identifier les priorités stratégiques et à établir les grandes orientations en matière d'ÉDI. Ce comité vise aussi à offrir des recommandations et des conseils en matière d'ÉDI à la direction de l'UQO.

Le CIÉDI est composé des personnes suivantes :

- Rectrice ou recteur, qui assure la présidence, ou la personne qui le ou la représente;
- Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, ou la personne qui le ou la représente;
- Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation, ou la personne qui le ou la représente;
- Vice-recteur à l'administration et aux ressources, ou la personne qui le ou la représente;
- Secrétaire générale ou général;
- Directrice ou directeur du Service des ressources humaines (SRH), ou la personne qui le ou la représente;
- Registraire ou la personne qui le ou la représente;
- Directrice ou directeur du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (CSIPU) ou la personne qui le ou la représente;
- Directrice ou directeur des Services aux étudiants (SAE), ou la personne qui le ou la représente;
- Coordinatrice ou coordinateur du Bureau de liaison autochtone (BLA), ou la personne qui le ou la représente;
- Personne experte désignée en matière d'ÉDI à l'UQO;
- Représentante ou représentant de l'AGE-UQO;
- Représentante ou représentant de l'AGE-CEUL;
- Une professeure élue, un professeur élu à l'occasion d'une assemblée générale des professeures et des professeurs de l'UQO convoquée par le Syndicat, et tenue sous la responsabilité de ce dernier, ou la personne qui le ou la représente;
- Une personne chargée de cours élue à l'occasion d'une assemblée générale du SCCC-UQO, convoquée par le Syndicat, et tenue sous la responsabilité de ce

- dernier, ou la personne qui le ou la représente;
- Une personne représentante du groupe professionnel;
- Une personne représentante du personnel de soutien;
- Une personne représentante du personnel administratif.

Le mandat d'une personne membre du comité ÉDI est de deux ans, renouvelable pour une année additionnelle.

Le 11 mars 2024, le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de pourvoir les postes du comité.

Le 22 octobre 2024, le Secrétariat général a reçu une communication du SGPUQO, nommant madame Rebecca Plesz, agente de recherche au Décanat des études, au présent comité

Le 7 novembre 2024, le Secrétariat général a reçu une résolution du SPUQO, nommant madame Assumpta Ndengeyingoma, professeure au Département des sciences infirmières, au présent comité.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations pour un mandat débutant le 3 décembre 2024 et se terminant le 2 décembre 2026, sur recommandation de la rectrice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7401 concernant la nomination de deux membres au comité institutionnel en équité, diversité et inclusion (**Assumpta Ndengeyingoma, Rebecca Plesz**); laquelle est jointe en appendice.

3.12 Nomination d'une membre au comité institutionnel sur la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante

L'UQO reconnaît que la santé mentale est un élément essentiel à la persévérance et à la réussite scolaire. Les personnes étudiantes ont le droit d'évoluer dans un environnement d'enseignement leur permettant de soutenir et de cultiver une santé mentale positive.

Le comité institutionnel sur la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante. (ci-après appelé le présent comité) a été constitué en vertu de la *Politique concernant la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante*, adoptée par le conseil d'administration le 4 décembre 2023, par la résolution 464-CA-7215.

Le présent comité apprécie les retombées de ses actions sur la santé mentale étudiante par différents moyens, notamment en évaluant différents indicateurs qui seront définis dans le plan d'action. Les données recueillies permettent de faire le bilan de la mise en œuvre de la Politique concernant la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante, d'analyser les obstacles rencontrés et d'apporter les modifications nécessaires. Ces données sont incluses dans le bilan annuel du présent comité et ce dernier est accessible à l'ensemble de la communauté universitaire.

Le présent comité est composé des membres suivant·es :

- la directrice ou le directeur des Services aux étudiants, ou la personne qu'elle ou il désigne;
- un (1) membre du personnel enseignant;
- une (1) personne chargée de cours;
- deux (2) membres de la population étudiante désignés par l'AGE;
- un (1) membre du personnel du groupe professionnel des Services aux étudiants;
- deux (2) membres du personnel, dont au moins un·e en service direct avec les personnes étudiantes.

Le mandat des membres du comité est de deux (2) ans renouvelable.

Le 8 novembre 2024, le SCCC-UQO envoyait une communication au Secrétariat

général dans laquelle il était indiqué que madame Jade Ouellet, chargée de cours au Département de psychoéducation et de psychologie, avait été élue à l'Assemblée générale en tant que représentante des personnes chargées de cours au dit comité.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 3 décembre 2024 et se terminant le 2 décembre 2026 sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7402 concernant la nomination d'une membre au comité institutionnel sur la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante (**Jade Ouellet**); laquelle est jointe en appendice.

3.13 Nomination d'un membre substitut au comité sur la liberté académique

Le 12 juin 2023, le conseil d'administration a adopté la *Politique sur la liberté académique* (résolution 460-CA-7124). Cette politique crée le comité sur la liberté académique.

L'article 5 de la Politique précise la composition de ce comité. Ainsi, le comité est composé des personnes suivantes :

- Le doyen ou la doyenne des études;
- Le doyen ou la doyenne de la recherche et de la création;
- La secrétaire générale ou le secrétaire général ou son représentant (observatrice);
- Deux personnes membres du corps professoral désignées par le SPUQO (et un substitut);
- Deux personnes chargées de cours désignés par le SCCC-UQO (et un substitut);
- Une étudiante ou un étudiant de premier cycle désigné par l'AGE (et un substitut);
- Une étudiante ou un étudiant des cycles supérieurs désigné par l'AGE (et un substitut).

Le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de pourvoir les postes vacants du présent comité. À la suite de cet appel, la secrétaire générale a reçu une (1) candidature. Monsieur Jérôme St-Amand, professeur au Département des sciences de l'éducation, a manifesté son intérêt à faire partie de ce comité. Par la suite, le Syndicat des professeur·es a procédé à la désignation de monsieur St-Amand comme membre substitut au comité sur la liberté académique.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination, pour un mandat de deux ans débutant le 3 décembre 2024, sur recommandation de la rectrice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7403 concernant la nomination d'un membre substitut au comité sur la liberté académique (**Jérôme St-Amand**); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Affaires administratives et financières

4.1 Approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2024-2025

I OBLIGATIONS

L'article 57.5 a) du *Règlement général* de l'UQO qui décrit les pouvoirs particuliers du conseil d'administration prévoit que celui-ci approuve le budget annuel révisé.

II TABLEAU SOMMAIRE

Le comité de budget propose un budget révisé en équilibre pour l'année 2024-2025.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget révisé proposé pour l'année 2024-2025 ainsi que les données comparatives afférentes :

Budget révisé 2024-2025 vs Budget initial 2024-2025

	Budget initial 2024-2025 (\$=000)	Budget révisé 2024-2025 (\$=000)	Écart (\$=000)
Produits	124 176,77 \$	128 328,41 \$	4 151,64 \$
Charges	124 133,07 \$	127 418,76 \$	3 285,68 \$
Moins : Virements interfonds	754,04 \$	909,65 \$	155,61 \$
Surplus (déficit) après virements interfonds	(710,34) \$	0,00 \$	710,34 \$

III FAITS SAILLANTS

Voici les principaux faits saillants de la prévision budgétaire.

1. Processus budgétaire

Les travaux relatifs au budget révisé ont été initiés au début septembre 2024. Tous les services ont été impliqués afin que chacun puisse soumettre une révision de ses besoins pour l'année financière en cours.

Les responsables budgétaires ont été invités à réviser leurs budgets, à identifier les économies susceptibles de se concrétiser et à soumettre les demandes de rehaussements budgétaires dûment documentées. Les demandes budgétaires devaient être associées à des besoins découlant de coûts incompressibles, d'engagements contractuels ou encore à des coûts découlant de l'obligation de satisfaire aux lois, règlements et conventions collectives en vigueur. Certains développements requis dans le cadre des orientations stratégiques de l'Université ont également été présentés.

Le comité de budget a procédé à l'analyse des demandes soumises et aux réductions proposées afin d'accorder les budgets permettant de rencontrer les obligations financières et de mettre de l'avant les projets prévus.

2. Effectif étudiant

Écart avec budget révisé

	Budget révisé 2024-2025	Budget initial 2024-2025	Écart	
			EEETP	%
Effectif étudiant admissible au financement	4 566	4 831	(265)	-5,48%
Effectif étudiant déréglé	356	235	121	51,27%
Effectif étudiant total	4 922	5 066	(144)	-2,85%

Écart avec réel

	Budget révisé 2024-2025	Réel 2023-2024	Écart	
			EEETP	%
Effectif étudiant admissible au financement	4 566	4 328	238	5,50%
Effectif étudiant déréglé	356	456	(100)	-21,94%
Effectif étudiant total	4 922	4 784	138	2,89%

L'effectif étudiant prévu au budget révisé 2024-2025 est ajusté à la baisse par rapport à la prévision du budget initial. Cette nouvelle prévision est établie à 4 922 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Il s'agit d'une variation de -2.85 % par rapport à la prévision du budget initial (5 066 EEETP) (hausse p/r à 23-24 de 2.89 %).

L'effectif étudiant admissible au financement du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) subit une diminution de 5.48 % par rapport au budget initial 2024-2025.

Au niveau de l'effectif étudiant déréglementé, une hausse de 51.27 % EEETP est intégrée au budget révisé. Ceux-ci représentant maintenant 356 EEETP, soit 7 % de la clientèle totale.

À titre de rappel, conformément à la nouvelle réglementation qui a pris effet à l'automne 2024, les étudiants internationaux, nouvellement inscrits à partir de l'automne 2024, sont maintenant admissibles au financement. Seuls les étudiants déréglementés en poursuite d'études sont maintenus à titre d'effectifs étudiants déréglementés. La révision budgétaire permet de constater qu'il y a plus de clientèle déréglementée en poursuite d'études que ce qui était prévu.

Il est également à noter que la proportion d'inscriptions de la clientèle étudiante financée aux 2^e et 3^e cycles influence favorablement le taux de pondération qui est utilisé aux fins de calcul de la subvention (2.5191 vs 2.4053).

3. Produits

Les produits affichent une hausse de 4,15 M\$.

Subvention de fonctionnement : (67 % des revenus totaux)

- Variation totale de 1,305 M\$
- La variation de la subvention s'explique principalement par l'ajout de financement suite à la confirmation des règles budgétaires en mai dernier. L'UQO bénéficie de 2 M\$ de plus que prévu (5 M\$ au lieu de 3 M\$) à titre de subvention de transition à la nouvelle politique, de 0,8 M\$ provenant de l'UQ (10 M\$ répartis entre les établissements du réseau UQ), et d'un financement spécifique pour l'augmentation des cohortes dans les domaines prioritaires à hauteur de 0,85 M\$.
- Des ajustements sont également faits pour considérer l'effectif étudiant financé selon les nouvelles prévisions. Puisque l'effectif financé est révisé à la baisse, une réduction de (0,8 M\$) est prévue à la subvention. De plus, un ajustement de (1.9 M\$) est présenté au titre de récupération des revenus forfaitaires, ceci afin de refléter les changements induits par la nouvelle réglementation de la clientèle internationale qui prenait place dès l'automne 2024.

Droits de scolarité et autres revenus provenant des étudiants : (27 % des revenus totaux)

- Variation totale de 2,258 M\$
- Les produits associés aux étudiants (droits de scolarité et forfaitaires) subissent une variation favorable de 3,45 M\$ expliquée par la croissance des revenus générés par la hausse de la clientèle internationale. (Déréglementée 2.7 M\$ et financée 0.72 M\$)
 - Une diminution des frais institutionnels obligatoires de (1,19 M\$) est incluse au budget révisé, provenant principalement de la révision à la baisse des revenus d'admissions.

Autres revenus : (6 % des revenus totaux)

- Finalement, certains autres revenus varient à la hausse à hauteur de 0,59 M\$. Il s'agit entre autres de revenus pour frais indirects de recherche, de revenus d'intérêts, de revenus de loyer, de stationnement, etc.

4. Charges et virements interfonds

Les charges affichent une augmentation de 3,441 M\$ par rapport au budget initial.

- Les ajustements budgétaires se retrouvent principalement en masse salariale. Les ajouts au plan des effectifs qui ont été entérinés par le conseil d'administration suite à l'adoption du budget initial sont intégrés au budget révisé. Ils représentent un ajout net de 2,1 M\$ à la masse salariale au fonds de fonctionnement. (Certains postes étant autofinancés par des financements spécifiques ou des abolitions)

- o Personnel de bureau 3 postes
- o Personnel professionnel 20 postes
- o Personnel technique 6 postes
- o Personnel cadre 1 poste

- Les autres charges varient de 1.1 M\$, les budgets visent à répondre aux obligations relatives aux frais d'opération et d'entretien et à assumer les dépenses requises à la mise en place des projets reliés à la planification stratégique.

Puisque certaines dépenses doivent être présentées au fonds d'investissement, les virements interfonds sont ainsi ajustés et subissent une variation de 0.16 M\$. Ces virements totalisent 0.91 M\$ et servent à l'acquisition d'immobilisations et/ou de projets capitalisables. (Achats d'équipements, logiciels, mobiliers et livres pour les nouveaux programmes)

Les dépenses se répartissent ainsi :

- La masse salariale représente 82.5 % du budget
- Les autres dépenses représentent 17.5 % du budget

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources fait savoir, en réponse à une question du président, qu'il est difficile d'évaluer les impacts qu'aura sur le budget de l'Université la *Loi 74* visant à réduire le nombre d'étudiants étrangers accueillis au Québec puisqu'il y a de nombreux éléments inconnus pour l'instant.

La rectrice avise les membres qu'elle a été informée vendredi dernier que les amendements à la *Loi 74* demandés par les cégeps et les universités avaient été refusés par Québec. Les chefs d'établissement ont prévu d'en discuter la semaine prochaine dans le cadre d'une rencontre du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Elle fait savoir au conseil que malgré la diminution des demandes d'admission, le nombre d'inscriptions pour le trimestre d'hiver 2025 est le même cette année qu'à pareille date l'an dernier. Elle souligne que l'UQO est l'une des rares universités à connaître une augmentation importante (7 %). Les chiffres pour l'automne pourraient cependant être différents.

En réponse à la question d'un membre qui souhaite savoir si la mise en place de la Direction des affaires internationales (DAI) avait eu un impact sur le nombre d'admissions des étudiants internationaux, le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation indique que l'équipe travaille de concert avec la Direction des communications et du recrutement à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de recrutement, laquelle sera davantage ciblée au niveau des étudiants et des programmes. La rectrice fait par ailleurs savoir que neuf (9) ententes de collaboration avec des universités étrangères ont été entérinées grâce à la DAI, ce qui amènera à l'UQO un nombre important d'étudiants internationaux qui ne sont pas visés par la *Loi 74*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7404 concernant l'approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2024-2025; laquelle est jointe en appendice.

4.2 Modification au plan des effectifs

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2024 2025 :

Au 2 décembre 2024 :

À titre informatif, une modification de titre d'emploi, qui ne vient pas modifier le plan des effectifs :

- Modification du titre d'emploi d'un (1) poste métier et service du personnel de soutien de responsable de l'entretien ménager des résidences étudiantes (concierge) (titre non officiel) (#M0001) pour préposée ou préposé à l'entretien d'immeuble au Service des terrains et bâtiments à Gatineau.

Au 1^{er} janvier 2025 :

1. **Création** d'un (1) poste cadre de cadre-conseil à la Direction des communications et du recrutement à Gatineau;
2. **Création** d'un poste cadre de vice-doyenne ou de vice-doyen à la recherche et à la création au Décanat de la recherche et de la création à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7405 concernant la modification au plan des effectifs; laquelle est jointe en appendice.

4.3 Orientations budgétaires 2025-2026

Dans le cadre de la préparation du budget 2025-2026, le conseil d'administration est invité à adopter les principales orientations qui guideront les gestionnaires dans leurs choix stratégiques et opérationnels en matière de gestion budgétaire.

Outre les engagements contractuels de l'UQO, ses obligations statutaires ainsi que ses engagements envers le ministère de l'Enseignement supérieur, il est proposé de retenir les orientations suivantes pour l'élaboration du budget 2025-2026 :

1. Soutenir les travaux de mise en œuvre de la planification stratégique 2022-2026 de l'UQO;
2. Soutenir la santé mentale de notre communauté en valorisant un campus favorable à une santé mentale florissante, et en assurant un soutien psychologique à celle-ci;
3. Mettre en place et promouvoir des outils pour renforcer la sécurité informationnelle;
4. Poursuivre et soutenir les projets d'immobiliers prioritaires.

En réponse à la suggestion d'un membre d'ajouter une orientation visant à définir une stratégie de recrutement des étudiant·es québécois·es de la région, la rectrice rappelle que la cible 1 du plan stratégique 2022-2026 englobe cet aspect.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7406 concernant les orientations budgétaires 2025-2026; laquelle est jointe en appendice.

4.4 Mise à jour et priorisation des projets d'infrastructure, de recherche et d'innovation au Plan décennal des investissements 2025-2035

Chaque année, l'Université prépare son Plan décennal des investissements universitaires (PDIU). Le PDIU est transmis au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ainsi qu'au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) pour être conforme à la Loi et au *Règlement sur les investissements universitaires*. Cette déclaration vise à actualiser l'information déclarée au PDIU ainsi qu'à inscrire les projets que nous proposons d'ajouter.

L'année 2024-2025 constitue une année de transition découlant notamment de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transferts. Par conséquent, et afin d'assurer une transition harmonieuse, le MES a ajusté ce processus pour mieux les arrimer avec ces nouvelles façons de faire. Ainsi, le MES a alléger son appel à projets en infrastructures pour 2024 en procédant plutôt à une mise à jour des projets soumis l'an dernier. Toutefois, la recension des besoins en infrastructures de recherche et d'innovation

est coordonnée cette année par le MEIE.

Cette opération s'inscrit dans une préoccupation de consolidation des processus de collecte des besoins priorités par les universités et leurs établissements affiliés, d'optimisation de la planification et de la priorisation des investissements.

La déclaration des projets d'infrastructure de recherche et d'innovation permet une meilleure planification des besoins d'investissements et contribue à déterminer les enjeux auxquels font face les universités et leurs établissements affiliés. Le MEIE sera donc en mesure de répondre aux objectifs stratégiques, de cibler les projets prioritaires en vue de négocier les enveloppes d'investissement prévues sur dix ans au Plan québécois des infrastructures et de répondre rapidement aux nouveaux programmes, notamment ceux en collaboration avec le gouvernement du Canada.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7407 concernant la mise à jour et la priorisation des projets d'infrastructure, de recherche et d'innovation au Plan décennal des investissements 2025-2035; laquelle est jointe en appendice.

4.5 Nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2024-2025

Le *Règlement général 7* de l'Université du Québec portant sur les affaires concernant l'administration prévoit que les états financiers de l'Université et de ses établissements sont audités.

De plus, à l'article 57.1 f) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais, il est stipulé que le conseil d'administration approuve annuellement le choix des auditeurs externes et à l'article 94.10 dudit règlement que le comité d'audit externe recommande au conseil d'administration la nomination d'un auditeur externe.

La période du contrat conclu pour l'exercice 2019-2020, avec possibilité de renouvellement de quatre périodes annuelles additionnelles, avec la firme Deloitte inc. étant écoulée, un processus d'appel d'offres a été lancé le 26 septembre dernier, afin de retenir les services professionnels d'un auditeur externe.

Après analyse de la conformité des soumissions reçues, la firme Samson et Associés est recommandée par le comité d'audit à titre d'auditeur externe pour l'exercice financier 2024-2025. Le coût forfaitaire pour le mandat d'audit 2024-2025 est de 76 600 \$ avant taxes pour un coût net de ristournes de taxes, selon le système de taxation actuel, de 81 913.55 \$.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7408 concernant la nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2024-2025; laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires générales et institutionnelles

5.1 Information du président

Le président fait savoir qu'outre les rencontres et discussions habituelles avec la rectrice, ce sont principalement les démarches entourant le processus de renouvellement de la rectrice qui ont occupé une partie de son emploi du temps.

5.2 Information de la rectrice

La rectrice informe le conseil qu'elle a pris part à la délégation régionale qui s'est rendue à l'Assemblée nationale à Québec la semaine dernière afin de rencontrer plusieurs ministres pour discuter de nombreux dossiers prioritaires pour l'Université, la Ville de Gatineau et leurs principaux partenaires. Elle était accompagnée de la mairesse de Gatineau, Maude Marquis-Bissonnette, du président de la Conférence des préfets de l'Outaouais, Benoît Lauzon, de la directrice générale de Tourisme Outaouais, Geneviève Latulippe, et du directeur du bureau de la direction générale et des relations externes de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), Jean-Sébastien Marchand.

Au cours de la semaine, la rectrice a notamment eu l'occasion de s'entretenir avec le premier ministre, François Legault, avec la vice-première ministre, madame Geneviève Guilbault, avec le ministre de la Santé, Christian Dubé, avec le ministre responsable des Services sociaux, Lionel Carmant, avec la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charrette, avec le ministre de la Justice, Simon Jolin-Barrette, avec le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, Ian Lafrenière, de même qu'avec les ministres de l'opposition.

Parmi les dossiers qu'elle a évoqués, l'initiative conjointe de l'UQO, du Cégep de l'Outaouais et du CISSSO relativement à la mise sur pied d'un Pôle en santé en Outaouais a particulièrement retenu l'attention et a reçu un très bon accueil du ministre de la Santé. Le projet de Pôle se veut une consolidation des ressources des différents acteurs afin d'avoir un impact positif sur les patient.es. Divers comités engagés dans la mise en œuvre du Pôle (directeur, stratégique et tactique) ont déjà été mis sur pied. À la demande d'un membre, la rectrice partagera des documents explicatifs sur le Pôle.

5.2.1 Avancement du plan stratégique 2022-2026

La rectrice présente, statistiques à l'appui, un état de la situation relativement à l'avancement de la planification stratégique 2022-2026.

Suite à la présentation, l'on convient de déposer la présentation PowerPoint dans le centre de documentation de Dilitrust afin que les membres du conseil puissent la consulter.

La rectrice s'engage par ailleurs à présenter, lors de la prochaine réunion du conseil d'administration, des données relatives à la cible 1 du plan (recrutement des étudiant.es québécois/régionaux, répartition des différentes cohortes, statistiques sur la participation aux activités d'accueil, collation des grades, portes ouvertes, etc.).

Elle indique également que le bilan du plan sera présenté éventuellement à toutes les personnes qui y ont participé de même qu'à la communauté universitaire.

Madame Thaïs Dubé-Bédard quitte la séance (17 h 46).

5.3 Affectation à un poste de cadre-conseil à la Direction des communications et du recrutement

Monsieur Gilles Mailloux, directeur des communications et du recrutement, a fait une demande en vertu du Programme de mobilité des cadres, demande qui a été approuvée par le comité exécutif de l'Université du Québec le 6 novembre 2024.

Ainsi, du 1^{er} janvier 2025 au 30 novembre 2026, monsieur Mailloux évoluera au sein de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) pour différents mandats de communication. Comme le prévoit l'article 6 du Programme de mobilité des cadres, monsieur Mailloux demeurera employé de l'UQO pendant cette période.

Au point 4.2 de la présente réunion, le conseil d'administration a été invité à créer un poste de cadre-conseil à la Direction des communications et du recrutement (DRC) afin d'y affecter monsieur Mailloux pendant la durée de sa participation au Programme de mobilité des cadres. Conformément à l'article 57.4 d) du *Règlement général*, le conseil d'administration est maintenant invité à affecter Gilles Mailloux au poste de cadre-conseil à la DCR.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7409 concernant l'affectation à un poste de cadre-conseil à la Direction des communications et du recrutement (**Gilles Mailloux**); laquelle est jointe en appendice.

5.4 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2025 (à huis clos)

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après la Politique, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution des distinctions honorifiques suivantes, édition 2025, soit : *Bénévole d'honneur*, *Médaille Gérard-Lesage*, *Grand-e diplômé-e – volet carrière* et *Grand-e diplômé-e – volet relève*.

Un comité, désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité des distinctions honorifiques », a été formé par la rectrice et se composait, outre celle-ci qui le présidait, des membres suivants : Dave Blackburn, doyen à la formation continue et au service-conseil, Patrick Duguay, membre socio-économique et président du conseil d'administration, Véronique Le Gall, professeure, Vickie Bois, diplômée, et Aboubacar Keïta, étudiant.

Mireille Auger, attachée d'administration au Secrétariat général, a agi à titre de secrétaire du comité. Le comité a tenu trois (3) rencontres, soit le 30 août, le 1er et le 28 novembre 2024, et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Depuis 2011, seulement dix-huit (18) distinctions honorifiques ont été décernées dans les Laurentides contre 57 en Outaouais. Les membres du comité ont donc émis le souhait cette année encore d'être en mesure de recommander au conseil d'administration un nombre suffisant de personnes aux parcours d'exception afin de permettre la tenue de deux cérémonies, soit l'une à Gatineau et l'autre à Saint-Jérôme. Ainsi, exceptionnellement, le comité recommande deux (2) candidatures pour chacun des prix suivants, soit le prix *Bénévole d'honneur* et le prix *Grand-e diplômé-e – volet relève*.

La rectrice soumet ainsi à l'approbation du conseil les candidatures qu'elle a reçues de la part du comité, soit :

- *Bénévoles d'honneur* : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)
- *Médailles Gérard-Lesage* : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)
- *Grand-e diplômé-e – volet carrière* : 1 candidature (Outaouais)
- *Grand-es diplômé-es – volet relève* : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)

Le comité a par ailleurs recommandé à la rectrice de poursuivre les démarches de sollicitations afin de pouvoir décerner un prix *Grand-e diplômé-e – volet carrière* dans les Laurentides. Une proposition de candidature additionnelle pour ce prix pourrait donc être soumise au conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février prochain.

Ces distinctions seront décernées dans le cadre des cérémonies du Grand rendez-vous de l'UQO qui se tiendront au printemps 2025 à Gatineau et à Saint-Jérôme.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7410 concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2025 - Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7411 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2025 - Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7412 concernant l'entérinement

du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2025 - Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7413 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2025 - Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7414 concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Grande diplômée – volet carrière* pour l'année 2025 - Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7415 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet relève* pour l'année 2025 - Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7416 concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Grande diplômée – volet relève* pour l'année 2025 - Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement par l'UQO du nom de la personne récipiendaire.

Le président profite du traitement du présent point pour suggérer que le comité des distinctions honorifiques se penche sur la révision du processus de promotion et de sollicitation des candidatures afin d'améliorer la visibilité des distinctions et de l'appel de candidatures.

5.5 Projet de modification de la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement*

Les dernières modifications à la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement* actuelle datent de 1998. Les modifications proposées permettent d'arrimer la Politique aux conventions collectives des personnes enseignantes (professeur·es et personnes chargées de cours) en ce qui concerne l'appréciation, l'évaluation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement, ainsi qu'au mandat du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (CSIPU) dans l'amélioration et la valorisation de la qualité de l'enseignement. Les modifications proposées modernisent également les définitions et processus associés à ces divers volets de la qualité de l'enseignement.

La mise à jour proposée de la Politique prévoit également la modification de la procédure relative à l'administration du questionnaire d'évaluation de la qualité de l'enseignement soumis aux personnes étudiantes afin 1) d'augmenter le taux de réponse et 2) alléger le processus d'administration du questionnaire.

Le projet de modification de la *Politique* a fait l'objet d'une consultation auprès de la communauté universitaire et a reçu un avis favorable de la commission des études le 14 novembre 2024.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7417 concernant le projet de modification de la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement*; laquelle est jointe en appendice.

5.6 **Projet de modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude**

Le projet de modification du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* fait suite à une consultation auprès des professeur·es, chargé·es de cours et étudiant·es.

Ces modifications portent notamment sur la refonte du processus d'analyse des dossiers en fonction de la nature de la plainte.

La commission des études, lors de sa réunion du 14 novembre 2024, a formulé un avis favorable à l'égard de ce projet de modification.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite donne des éléments d'informations additionnels en séance, notamment en ce qui a trait à la détection des cas de plagiat liés à l'intelligence artificielle (IA).

L'on convient en séance de renforcer les messages auprès des étudiant·es pour les sensibiliser davantage à l'égard du plagiat et de la fraude.

Le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation souligne l'importance d'encadrer l'utilisation de l'IA et d'aider les étudiant·es et les chercheurs et chercheuses à bien utiliser cet outil. Il fait par ailleurs savoir que le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a publié des lignes directrices relatives à l'utilisation de l'IA dans l'élaboration et l'évaluation des demandes de subventions.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7418 concernant le projet de modification du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*; laquelle est jointe en appendice.

5.7 **Démission d'une membre siégeant au conseil d'administration à titre d'étudiante**

L'article 23 du *Règlement général*, stipule que « Le membre qui fait défaut d'assister, sans préavis d'absence et motivé, à trois (3) séances ordinaires consécutives de l'instance statutaire sur laquelle il siège, constitue une démission. La secrétaire générale ou le secrétaire général informe le conseil d'administration qui constate et prend acte, par résolution, de la fin du mandat du membre concerné sur la base d'avoir démissionné. »

En vertu de cet article, le conseil d'administration est invité à prendre acte de la démission d'une membre du conseil d'administration. En effet, une membre y siégeant à titre d'étudiante, madame Sarah Hatoum, n'a assisté à aucune des trois dernières réunions ordinaires du conseil d'administration, soit les réunions du 17 juin, du 23 septembre et du 28 octobre 2024, et ce, sans préavis d'absence. De même, de nombreux rappels de convocation envoyés à madame Hatoum par le Secrétariat général et une lettre de courtoisie transmise par le président du conseil, monsieur Patrick Duguay, sont restés sans réponse.

En vue de combler ce siège, un appel de candidatures sera dûment mené par l'AGE-UQO au cours des prochaines semaines.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7419 concernant la démission d'une membre siégeant au conseil d'administration à titre d'étudiante; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Affaires académiques**

6.1 **Projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2025-2026**

La répartition à la clause 8.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite a discuté avec les directions de département du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2025-2026, et au sein de chaque département, de la

répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

Pour rappel, la répartition visée de 2024-2025 était de 256 postes réguliers. L'article 8,07 de la Convention collective des professeur·es de l'UQO prévoit que :

Chaque année, l'Université peut augmenter ou diminuer le nombre de postes de professeur·es jusqu'à un maximum de quatre (4) postes par rapport au nombre de postes de professeur·es de l'année précédente.

En tenant compte de l'article 8.07, pour la répartition visée 2025-2026, le nombre de postes réguliers pourrait varier entre 252 à 260 postes. Cependant, le projet de répartition des postes 2025-2026 tient compte des éléments suivants :

- *Politique générale de répartition des postes de professeur;*
- des besoins exprimés par les départements;
- des discussions tenues lors du Comité des affaires départementales sur le sujet.

De plus, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite a tenu compte :

- du développement de l'UQO en cohérence avec les besoins régionaux en matière de Santé et Services sociaux;
- du projet de développement de la psychologie à Saint-Jérôme afin d'avoir une offre de cours dans cette région;
- de la poursuite de développement en informatique et génie en matière de cybersécurité;
- de l'importance de maintenir le nombre de professeurs dans les autres secteurs;
- des ressources financières de l'UQO.

Conformément à la *Politique générale de répartition des postes de professeur*, le présent projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2025-2026 a été soumis à la commission des études, pour recommandation au conseil d'administration, le 14 novembre 2024 (résolution 420-CE-3400) et celui-ci a reçu un appui favorable de la commission des études.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2024-2025 :

Département de droit

- Répartition visée en 2024-2025 était de 9 postes réguliers;
- Ajout de deux (2) postes en droit à Gatineau;
- La répartition visée pour 2025-2026 sera de 11 postes réguliers, soit deux (2) postes de plus qu'à la répartition effective 2024-2025.

Département de psychoéducation et psychologie

- Répartition visée en 2024-2025 était de 38 postes réguliers;
- Un (1) poste vacant en psychoéducation à Saint-Jérôme à combler;
- Ajout d'un (1) nouveau poste en psychoéducation à Gatineau;
- Ajout de quatre (4) nouveaux postes en psychologie à Saint-Jérôme afin d'offrir les programmes de psychologie à Saint-Jérôme;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 43 postes réguliers, soit cinq (5) postes de plus qu'à la répartition effective 2024-2025.

Département de relations industrielles

- La répartition visée en 2024-2025 est de 12 postes réguliers. Cependant, aucun poste ne s'est libéré en cours d'année, qui fait actuellement 13 postes effectifs;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 13 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2024-2025.

Département de travail social

- La répartition visée en 2024-2025 était de 19 postes réguliers;
- Un (1) poste vacant en fondements sociologiques du travail et méthodologie de la recherche à Saint-Jérôme à combler;

- Un (1) poste vacant en intervention psychosociale de groupe à Gatineau à combler;
- Un (1) nouveau poste en fondements sociologiques du travail et méthodologie de la recherche à Gatineau;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 20 postes réguliers, soit un poste de plus qu'à la répartition effective 2024-2025.

Département des sciences administratives

- La répartition visée en 2024-2025 était de 34 postes réguliers;
- Il y a eu quatre (4) départs au cours de l'année 2024-2025;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 30 postes réguliers, soit quatre (4) postes de moins que la répartition effective 2024-2025.

Département des sciences comptables

- La répartition visée pour 2024-2025 était de 12 postes réguliers;
- Deux (2) postes vacants en comptabilité financière à Gatineau à combler;
- Un (1) poste vacant en certification à Gatineau à combler;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 12 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2024-2025.

Département des sciences de l'éducation

- La répartition visée en 2024-2025 était de 32 postes réguliers;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 32 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2024-2025.

Département des sciences infirmières

- La répartition visée en 2024-2025 était de 31 postes réguliers;
- Un (1) poste vacant en intervention infirmière à Gatineau à combler;
- Ajout d'un (1) nouveau poste en intervention infirmière à Saint-Jérôme;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 32 postes réguliers, soit 1 de plus qu'à la répartition effective de 2024-2025.

Département des sciences naturelles

- La répartition visée en 2024-2025 était de 13 postes réguliers;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 est de 13 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2024-2025.

Département des sciences sociales

- La répartition visée en 2024-2025 était de 19 postes réguliers. Cependant aucun poste ne s'est libéré en cours d'année, qui fait actuellement 20 postes effectifs;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 20 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2024-2025.

Département d'informatique et d'ingénierie

- La répartition visée en 2024-2025 était de 22 postes réguliers;
- Ajout d'un (1) nouveau poste au secteur génie à Gatineau;
- Ajout d'un (1) nouveau poste au secteur informatique à Gatineau;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 est de 24 postes réguliers, soit 2 de plus qu'à la répartition effective de 2024-2025.

École interdisciplinaire de la santé

- La répartition visée en 2024-2025 était de 5 postes réguliers;
- Ajout de deux (2) nouveaux postes en kinésiologie à Gatineau;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 7 postes réguliers.

École des arts et cultures

- La répartition visée en 2024-2025 était de 10 postes réguliers;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 10 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2024-2025.

Considérant tous les éléments mentionnés auparavant, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 267 postes, soit 11 postes de plus que celle déterminée en 2024-2025.

La rectrice rappelle que bien que l'objectif initial ait été de réduire à 256 postes l'an

dernier, la planification financière avait été faite en fonction d'un total de 260 (en visant à ne faire aucun remplacement des départs à la retraite). Elle souligne l'importance de préparer le développement de certains secteurs, notamment en psychologie, en prenant acte de l'incertitude liée aux inscriptions futures, mais en s'appuyant sur les surplus générés ces dernières années. Le président est d'avis qu'il s'agit d'un risque bien calculé compte tenu des excédents récents souvent investis dans les infrastructures, tout en rappelant que la mission première demeure l'enseignement. Il demande à ce que les démarches administratives soient communiquées de manière mobilisante.

La rectrice expose les fluctuations de certains secteurs historiquement générateurs de revenus et souligne l'importance de revitaliser ceux en difficulté. Elle fait savoir qu'une rencontre est prévue avec les responsables des programmes de sciences administratives pour explorer des pistes de développement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7420 concernant le projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2025-2026; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Projet d'ouverture des admissions à la concentration en informatique embarquée et de contrôle au baccalauréat en informatique (7833 et 6627)

La création d'une concentration en informatique et de contrôle aux programmes de baccalauréat en informatique, aux cheminements régulier (7833) et coopératif (6627), s'inscrit en concordance avec les autres concentrations offertes tant à Gatineau qu'à Saint-Jérôme et le plan de développement de l'offre de programme du Département d'informatique et d'ingénierie (DII) de l'UQO.

L'ajout d'une concentration en informatique embarquée et de contrôle poursuit deux objectifs principaux : bonifier l'offre de formation au baccalauréat en informatique, cheminements régulier et coopératif de l'UQO par la diversification des champs d'études couverts par les concentrations et satisfaire à la demande grandissante des partenaires industriels des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études du 15 octobre 2024 et de la commission des études du 14 novembre 2024.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 479-CA-7421 concernant le projet d'ouverture des admissions à la concentration en informatique embarquée et de contrôle au baccalauréat en informatique (7833 et 6627); laquelle est jointe en appendice.

7.- Période d'information et questions

7.1 Point d'information : tenue d'une réunion extraordinaire du CA en janvier dans le cadre du projet de construction d'une résidence étudiante

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence étudiante à Gatineau, l'UQO doit, pour maintenir son admissibilité au Programme d'habitation abordable du Québec (PHAQ), au plus tard dans les douze mois suivants la réception de la lettre de sélection datée du 15 février 2024, avoir conclu le contrat avec l'entrepreneur en construction qui réalisera le projet.

Or, on prévoit aller en appel d'offres à la fin novembre et laisser un délai raisonnable, compte tenu de l'ampleur du projet et de la période des Fêtes, de sorte que l'ouverture des soumissions devrait se faire dans la semaine du 13 janvier 2025, s'il n'y a pas de prolongation nécessaire.

Comme la prochaine réunion du conseil d'administration (CA) se déroule le 10 février 2025 et que le contrat signé doit être envoyé au plus tard le 14 février à la Société d'habitation du Québec (SHQ), nous devons, pour éviter tout risque de retard dans la transmission du contrat signé par l'UQO et par l'entrepreneur, procéder à un CA extraordinaire en janvier dès la date d'ouverture connue de façon précise.

De plus, d'autres ouvertures de soumission sont prévues en décembre et en janvier pour des appels d'offres du Service des terrains et bâtiments qui pourront également être présentées au CA extraordinaire de janvier.

8.- Prochaine réunion

La prochaine réunion ordinaire du conseil d'administration aura lieu le lundi 10 février 2025 à 16 h 30.

9.- Clôture de la séance

Le président adresse ses meilleurs vœux à tous et toutes pour le temps des Fêtes à venir et, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h 56.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale